

---

|                 |                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESTINATAIRES : | Gestionnaires cliniques, médecins, infirmières, infirmières cliniciennes infirmières auxiliaires, infirmières cliniciennes soutien à la pratique clinique, conseillères en soins infirmiers et Service de l'approvisionnement |
| EXPÉDITEUR :    | Julie Bélanger, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat programmation en soins de plaies et stomathérapie                                                                                                     |
| DATE :          | Le 3 juillet 2019                                                                                                                                                                                                             |
| OBJET :         | <b>Retrait du pansement contenant du violet cristallisé (Hydrofera Blue)</b>                                                                                                                                                  |

---

Cette note a pour objet de vous aviser que Santé Canada a émis un avis concernant le potentiel cancérigène du violet cristallisé.

<http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/70179a-fra.php>



Les produits contenant du violet cristallisé sont utilisés comme antimicrobiens sur la peau ou sur une plaie ouverte sous forme de pansement. **Hydrofera** est l'unique fabricant de tous les pansements stériles en mousse de polyuréthane contenant du violet cristallisé (**Hydrofera Blue**).

Comme il n'y a pas de niveau sécuritaire en ce qui concerne ce produit, toute exposition pourrait être source de préoccupations.

Jusqu'à publication d'un nouvel avis, le pansement Hydrofera Blue ne doit plus être utilisé ni prescrit. Le code de produit GRM est : **1009751**.

Selon l'évaluation clinique de l'usager et de sa plaie, l'infirmière pourra déterminer l'usage d'un autre antimicrobien disponible, soit à base d'argent, d'iode ou de polyhexaméthylène biguanide (PHMB).

Si l'**Hydrofera Blue** se retrouve dans une installation du CISSS de la Montérégie-Ouest, veuillez le retourner au magasin de votre installation dans les plus brefs délais. Merci de faire suivre cette note de service à tous les prescripteurs et utilisateurs d'Hydrofera Blue de votre secteur.